Henri, choisi pour être votre Evêque, le père et le pasteur de vos âmes. Nous vous prions également de vous soumettre par obéissance à ses avertissements et à ses ordres émis pour votre bien, afin que vous vous réjouissiez tous pour avoir trouvé, lui des fils soumis et vous un père bienfaisant.

Par les soins et l'intermédiaire de l'Ordinaire qui jusqu'alors gouverne votre diocèse, Nous voulons que ces Lettres qui procèdent de Notre autorité soient lues publiquement et à haute voix, à la première réunion de Chapître qui se tiendra après leur réception, et dans l'Eglise Cathédrale

au cours de la première fête de précepte qui y sera célébrée.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, l'année du Seigneur mil-neutcent-cinquante, le trentième jour du mois de mai, de notre Pontificat la douzième année.

L'Enseignement libre et l'arrivée de Son Excellence Monseigneur l'Évêque

MM. les Directeurs et Directrices des Institutions Secondaires et des Ecoles primaires voudront bien observer les consignes qui suivent pour l'arrivée à Angers de S. Exc. Mgr Henri-Alexandre Chappoulie.

A) Le Cortège Liturgique

En feront partie : 1) Les délégations des institutions de garçons, nommées précédemment, qui ne sont pas d'Angers (une vingtaine d'élèves par institution).

2) Les élèves de Seconde, de Première, de Philosophie, Mathéma-

tiques, des Institutions Secondaires de garçons d'Angers.

3) Les délégations des Ecoles Primaires de garçons d'Angers (une

vingtaine de grands élèves par école).

Ces délégations devront être en place à 14 h. 15 rue Kellermann, dans l'ordre indiqué précédemment.

B) Passage du Cortège

Les élèves des Institutions Secondaires et des Ecoles Primaires qui ne feront pas partie du cortège sont invités à prendre place sur les trottoirs du boulevard du Roi-René dans la section la plus proche de la statue, avant 14 h. 15, les filles du côté des numéros pairs, les garcons du côté des numéros impairs.

C) A La Cathédrale

1) Les délégations qui auront pris part au cortège entreront par la grande porte de la Cathédrale et monteront rapidement dans les

galeries près de l'orgue.

2) Les élèves des classes de Quatrième et de Troisième des Institutions Secondaires de garçons d'Angers entreront avant 15 h. 30 par la porte du transept (place Freppel) et prendront place dans les galeries des transepts.

3) Les délégations des Pensionnats de jeunes filles d'Angers (10 élèves par Pensionnat) entreront par la porte du transept (place Freppel) et prendront place dans le transept de gauche avant 15 h.30.

N.B. — MM. Les Supérieurs et Directeurs voudront bien laisser les élèves qui sont scouts prendre part aux cérémonies dans leurs différents groupes.